

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

11 février 2012

Le problème c'est le chômage, pas les chômeurs

En 2011, Laurent Wauquiez avait suscité une profonde indignation dans le pays en désignant « les assistés » comme « le cancer de notre société ». En 2012, le président sortant lui emboîte le pas : « *Passé un délai de quelques mois, toute personne au chômage, sans perspective sérieuse de reprise d'emploi devra choisir une formation qualifiante.... A l'issue de cette formation, qui sera obligatoire, le chômeur sera tenu d'accepter la première offre d'emploi correspondant au métier pour lequel il aura été formé* » (Figaro Magazine, 11 février). Avec François Hollande, nous refusons cette stigmatisation des chômeurs substituée à la mobilisation contre le chômage car elle confond la cause et l'effet, le coupable et les victimes.

1) Les devoirs des demandeurs d'emploi ne sont pas une nouveauté

- Sans que cela soit réellement une nouveauté¹, la loi du 1er août 2008 avait instauré les « droits et devoirs des demandeurs d'emploi ». Ceux-ci doivent dorénavant s'engager à ne pas refuser plus de 2 offres d'emploi correspondant à « l'offre raisonnable » qu'ils auront définie avec leur conseiller Pôle Emploi dans leur projet professionnel personnalisé.

- Par ailleurs, cette loi précise les motifs possibles de radiation de la liste des demandeurs d'emploi : non justification de démarches en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, refus à 2 reprises d'une « offre raisonnable » d'emploi, refus de suivre une action de formation ou d'aide à la recherche d'emploi...

- Le contrôle de la recherche d'emploi est déjà effectif puisqu'il donne lieu au total à environ 2 000 radiations par mois (sur les 40 000 radiations mensuelles). Parmi celles-ci, la sanction de refus de deux « offres raisonnable d'emploi » est rarissime puisque seule une centaine de demandeurs d'emploi en ont fait l'objet depuis 2008.

2) Les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi par plaisir ou par paresse

- En 2011, Pôle emploi a reçu près de deux fois plus de demandeurs d'emplois que d'offres d'emploi : 6,2 millions de personnes se sont inscrites à Pôle emploi et dans le même temps, l'opérateur a reçu 3,4 millions d'offres d'emploi.

¹ L'ordonnance du 20 décembre 1986 avait déjà introduit dans le code du travail " *Un décret détermine les conditions dans lesquelles sont exclues de la liste des demandeurs d'emploi les personnes qui, sans motif légitime, refusent d'accepter un emploi offert, de suivre une action de formation ou de répondre aux convocations de l'Agence nationale pour l'emploi*".

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

- C'est bien la preuve que les demandeurs d'emploi ne sont pas des « assistés » qui profiteraient du système. C'est une population qui souffre et essaie tant bien que mal de s'en sortir. S'il était un président de la République digne de sa fonction, M. Sarkozy citerait plus souvent le Préambule de la Constitution de 1946 qui stipule que « *chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* ».
- M. Sarkozy affirme qu'un chômeur a moins de pouvoir d'achat, mais il devrait prendre également conscience que s'il est radié, il n'en a plus du tout.

3) Le problème ne vient en aucun cas des chômeurs mais essentiellement de Pôle emploi qui n'est pas en mesure d'assumer la totalité de ses missions

- Alors qu'il compte 4,3 millions de personnes à la recherche d'un emploi, le Pôle emploi souffre d'un cruel manque de moyens – en termes d'effectifs comme de crédits d'intervention. D'un côté, les portefeuilles des agents de Pôle emploi explosent et de l'autre, le Gouvernement diminue de 12% les crédits de la mission emploi/travail pour 2012. Ce n'est pas avec 1000 CDD annoncés à la mi-janvier que Pôle emploi fera face aux 230 000 demandeurs d'emploi supplémentaires qu'anticipe l'Unedic pour cette année...

- Les moyens alloués à la formation des demandeurs d'emploi ne sont pas à la hauteur des enjeux : entre 2002 et 2009, le nombre d'entrées en formation a diminué de 20% quand le nombre de demandeurs d'emploi a lui augmenté de 20%.

- Le développement de politiques d'activation des demandeurs d'emploi est légitime et il devra reprendre sa forme normale dès que la conjoncture le permettra. Pour autant, les droits et devoirs doivent être une obligation réciproque qui engage également l'opérateur de l'emploi à une obligation de moyens. La cohérence du système est à ce prix.

4) En passant par référendum, Sarkozy exclut les partenaires sociaux et cherche à passer en force pour imposer un modèle qui accroît la précarité

- Sans nier la légitimité démocratique du référendum, force est de constater que, suite à l'échec du sommet pour l'emploi de la mi-janvier à l'Élysée, le président sortant cherche à court-circuiter les corps intermédiaires, notamment les partenaires sociaux qui sont pourtant en charge de la gestion de l'assurance chômage et du Service Public de l'Emploi.

- Comme l'a dit François Hollande, le référendum sur la politique pour le pays, c'est l'élection présidentielle.

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

En 2007, le candidat UMP avait promis de ramener le chômage à 5 %. En 2012, à l'issue de son quinquennat, le chômage frôle les 10 % tandis que le Président sortant divise et stigmatise.

Ce n'est pas en flattant les mauvais instincts, en pointant du doigt les difficultés de certains dans l'espoir de s'attirer les faveurs des autres, que la France sortira de la crise. C'est en se plaçant au côté des plus fragilisés et en donnant au Service Public de l'Emploi les moyens de mener à bien sa mission.

C'est en engageant le redressement productif du pays (banque publique d'investissement, livret épargne industrie, soutien aux PME et aux ETI...), en luttant contre le chômage des jeunes et des seniors (contrat de générations, emplois d'avenir...), en formant les jeunes et les salariés (pacte éducatif, sécurisation des parcours professionnels...) que nous pourrons relancer la croissance et l'emploi.

Le redressement de la France et le rassemblement des Français, c'est le projet de François Hollande et l'attente d'une majorité de Français.
